

Communiqué du CMF*

Le Conseil du Marché Financier porte à la connaissance des actionnaires de la société «SOMOCER» et du public qu'il a invité la société concernée à expliquer les raisons de la baisse significative du résultat net au 30/06/2020 ainsi que l'impact de la pandémie COVID-19 sur les états financiers intermédiaires arrêtés au 30 juin 2020 de la société.

En réponse au Conseil du Marché Financier la société a précisé ce qui suit:

1- Les raisons de la baisse de la rentabilité :

Le résultat du 1^{er} semestre de 2020 a enregistré une baisse remarquable passant d'un bénéfice de 2 249 381 DT au cours du premier semestre l'année 2019 vers un déficit de 6 966 568 DT au cours du premier semestre de l'année 2020 suite :

- ✓ A la baisse du chiffre d'affaire de 25.3% : cette baisse est due à la suspension suite à la décision gouvernementale de confinement général en vue de limiter la contamination du virus COVID-19, de l'ensemble des activités depuis le 20 mars 2020. Une reprise partielle n'a été autorisée qu'à partir du 04 mai 2020 uniquement pour le service livraison de marchandises et pour les autres activités, la reprise générale a eu lieu en fin du mois de mai.
- ✓ Au maintien des charges personnelles et financières au même niveau que le premier semestre 2019.
- ✓ Pendant la période de confinement, qui s'est étalée sur une période de presque deux mois, la société a supporté des charges fixes qui pèsent très lourds, tel que l'amortissement, les frais financiers, les charges de personnels... ; ces charges n'ont pas été absorbées ni par la production ni par la vente.

2- SOMOCER précise aussi, quelle n'a pas subi des éléments inhabituels, qui peuvent affecter les actifs de la société.

3- La baisse de la marge sur coût matières:

Le taux de marge a connu une baisse d'environ 12% par rapport à la même période de 2019 et ceci est le résultat d'une part d'une politique de « pricing » plus agressive pour contrer les effets néfastes de la pandémie sur le secteur de la promotion immobilière, du tourisme et des matériaux de constructions, et d'autre part par une politique de déstockage en 2020 comparativement à une politique de stockage en 2019.

4- Les décisions stratégiques prises et / ou anticipées:

Avec la perturbation causée par la crise du COVID-19, les considérations sociales et la relance de l'activité sont la principale priorité de SOMOCER. Les décisions stratégiques prises s'articulent autour du maintien de l'emploi et l'activité de la société.

A cet effet, la société SOMOCER a réussi à garder un climat social sain au sein de l'entreprise et n'a congédié aucun employé.

En outre, SOMOCER a procédé à la rationalisation de ses dépenses de gestion et d'investissements, à titre d'exemples, les charges marketing ont baissés de 35% et les investissements seront réduits substantiellement.

De plus, le management s'est assuré de la recouvrabilité de ses actifs dont principalement les stocks et les créances envers les clients et a constaté les provisions nécessaires.

5- Les aides spécifiques demandées ou obtenues :

Suite à la survenance de la pandémie COVID-19, SOMOCER a bénéficié du rééchelonnement de ses échéances de crédits à moyen et à court terme ;

Aussi, la société a pu bénéficier de rééchelonnement de ses dettes fiscales sur une période de 7 ans.

6- Description des principaux risques et incertitudes :

Le Ministère de l'industrie et des PME, table sur une baisse de 30% de l'activité industrielle en 2020. En plus les secteurs du tourisme et de la promotion immobilière des clients très importants pour SOMOCER, ont accusé des chutes importantes de leurs recettes.

En dépit d'une conjoncture très contrariante, SOMOCER a mis en place une stratégie commerciale basée sur la notoriété de ses produits et la relation harmonieuse avec ses principaux clients afin de minimiser l'impact de la conjoncture économique délicate sur l'activité.